



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

n° 190-19 C

Objet : RS - Approbation d'un nouveau tarif d'occupation du domaine public à l'aérodrome de Grand Chambéry à compter du 1er janvier 2020

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-huit heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 63

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet - Yvette Fetaz

Catherine Chappuis

Anne Manipoud - Alain Thieffinat

Josette Rémy

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino -

Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux -

Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand -

Christian Papegay - Benoît Perrotton - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori -

Alexandra Turnar

Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher

Stéphane Bochet

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jean-Pierre Fressoz

Damien Regairaz

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Albert Darvey

Jean-Maurice Venturini

Luc Meunier

Michel Dyen

Christophe Richel

Hubert Marechal

Bernard Januel

Jean-Marc Léoutre

Louis Caille

Daniel Rochaix

Jérôme Esquevin

Jean-Pierre Coendoz

Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Philippe Dubonnet

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Nathalie Colin-Cocchi à Dominique Saint-Pierre - de Marie-José Dussauge à Christine Dioux - de Dominique Mornand à Aloïs Chassot - de Patrick Roulet à Delphine Julien - de Isabelle Rousseau à Alexandra Turnar - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 12

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - François Blanc - Julien Donzel - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Mustapha Hamadi - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 18 décembre 2019

délibération n° 190-19 C

objet **RS - Approbation d'un nouveau tarif d'occupation du domaine public à l'aérodrome de Grand Chambéry à compter du 1er janvier 2020**

David Dubonnet, vice-président chargé des équipements collectifs, sportifs, associatifs et des relations avec les clubs sportifs, rappelle que la tarification du site de l'aérodrome est régie par :

- une délibération de mai 2019 qui a fixé une tarification générale d'occupation du domaine public et de stationnement d'aéronefs,
- une délibération de juin 2017 fixant une redevance particulière pour une station météorologique et une station météoorage.

Sans remettre en cause les tarifications existantes toujours en vigueur, il convient de les compléter par la mise en place d'un tarif de stationnement non couvert d'un véhicule utilitaire destiné au stockage de l'avitaillement de l'hélicoptère « SAMU 73 » de la SAF Hélicoptère, interlocuteur de l'agglomération, et en marché avec le centre hospitalier Métropole Savoie.

Cette activité étant organisée uniquement en période hivernale, la redevance serait due pendant la période d'utilisation saisonnière du stationnement du véhicule, soit de décembre à avril.

Ce nouveau tarif (« stationnement extérieur de véhicule technique terrestre à moteur ») est fixé à 60 € par mois.

Comme pour les tarifs déjà en place, une révision annuelle sera appliquée en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction (ICC).

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de construction, d'entretien et de fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,

Vu l'avis de la commission équipements collectifs d'agglomération en date du 26 novembre 2019,

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 4 décembre 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le tarif mentionné ci-dessus, applicable à l'aérodrome de Grand Chambéry à compter du 1^{er} janvier 2020,

Article 2 : précise que les autres tarifs de l'aérodrome restent inchangés.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 190-19 C

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un nouveau tarif d'occupation du domaine public à l'aérodrome de Grand Chambéry à compter du 1er janvier 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 10 - Divers 2 - Tarifs des services publics

Date de l'acte : 18 décembre 2019

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22853H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22853H1

Date de transmission en Préfecture : 20 décembre 2019

Date de réception en Préfecture : 20 décembre 2019

Période d'affichage : du au